

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du : **MERCREDI 15 DECEMBRE 2010****Objet : Avis relatif aux réseaux de transports Grand Paris et Arc Express**

Nombre de membres composant le conseil : **35**
En exercice : **35**
Présents : **33**
Ayant donné mandat : **2**
Absent excusé : **0**

N° 2010/139

Arrivée en Préfecture le :
Publiée le :
Exécutoire le :

L'an deux mil dix le mercredi 15 décembre à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 22 novembre 2010, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Catherine MARGATÉ**, Maire.

Etaient Présents :

M. Serge CORMIER - Mme Françoise GUILLOIS - M. Jean SEIGNOLLES - Mme Catherine PICARD - M. Dominique CARDOT - Mme Dominique CORDESSE - Mme Jacqueline BELHOMME - M. Antonio OLIVEIRA - Mme Fatiha ALAUDAT - Mme Jacqueline CAPUS - Mme Michelle BETOUS - M. Joël ALLAIN - M. Pierre AVRIL - M. Didier GOUTNER - Mme Marielle TOPELET - Mme Mireille MOGUEROU - M. Claude LHOMME - M. Gilbert METAIS - Melle Djamila AIT-YAHIA - Mme Sophie BACELON - M. Thierry NOTREDAME - Mme Patricia CHALUMEAU - M. Gilles CLAVEL - Mme Sabrina GUERARD - Mme Vanessa GHIATI (départ à 20h10) - M. Pierre-François KOEHLIN - M. Pierre VIALLE (arrivé à 19h30) - M. Thibault DELAHAYE - Mme Yvette ANZEAU - M. Gérard CHARVERON - M. Thierry GUILMART - M. Jean-Emmanuel PAILLON (arrivé à 19h25)

Avaient donné mandat :

M. Gilbert NEXON à M. Serge CORMIER
Mme Kattalin GABRIEL à M. Pierre AVRIL

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, **Mme Mireille MOGUEROU** a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL : Séance Publique 15 décembre 2010

Délibération n ° 2010/139

Objet : **Avis relatif aux réseaux de transports Grand Paris et Arc Express**

La Ville de Malakoff se félicite que les pouvoirs publics, sous la pression des élus, aient enfin décidé de répondre non seulement à l'objectif économique d'une meilleure insertion internationale de l'Ile de France mais aussi à l'attente des usagers franciliens des transports publics.

Ils demandent, depuis des années, une liaison inter-banlieues afin d'assurer pour la Région un maillage territorial et intermodal de qualité. Le déséquilibre entre les emplois, plutôt à l'ouest et les logements accessibles à tous, plutôt à l'est, rend difficilement supportables et de moins en moins efficaces les transports domicile-travail. Cette situation pèse aussi sur les autres types de déplacements. Elle résulte du sous-investissement chronique et ancien de l'État en matière de transports collectifs, s'agissant des tracés en rocade et des tracés tangentiels.

Elle demande que ces nouveaux projets ne se fassent pas au détriment de ceux visant à rehausser la qualité des transports en commun existants. (par exemple, l'amélioration du service rendu par la ligne 13).

Malakoff, dispose d'une bonne desserte de transports collectifs (2 stations de métro sur son territoire, 2 autres à proximité, une gare SNCF et une autre à proximité, des bus, un tramway bientôt, dont le terminus sera la station Châtillon-Montrouge) et routière (périphérique parisien, D906).

La ville s'inscrit activement et souvent depuis longtemps dans différents partenariats (Sud de Seine, Vallée Scientifique de la Bièvre, Orbival, Paris Métropole). Elle s'investit, avec ces partenaires, dans le sens d'une métropole ouverte à l'international, démocratique, solidaire et écologique, faisant de la réponse aux besoins de vie et de déplacement de ses habitants un atout essentiel de son attractivité.

La ville participe pleinement aux actions menées contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales dont souffre la Région Ile de France. Elle défend l'organisation de solidarités et de complémentarités entre les territoires, avec des pôles de développement répartis et rayonnant sur l'ensemble de la métropole. Ceci implique la desserte urgente des quartiers enclavés, notamment ceux privés d'équipements collectifs lourds : elle juge donc prioritaire le tracé d'une seconde boucle de la rocade de métro en Seine St-Denis (projet Arc Express et des élus de Seine St-Denis) par rapport au tracé envisagé sur le plateau de Saclay : au vu des prévisions de trafic disponibles, ce dernier devrait pouvoir se satisfaire, dans les 10 ans qui viennent, d'un mode de transports collectif moins lourd. Un développement régional durable suppose de réduire l'impact des facteurs qui poussent les populations toujours plus loin du centre. Il est prioritaire de lutter contre l'étalement urbain.

Dans les débats publics organisés sur les deux projets de rocade du Grand Paris et d'Arc Express, Malakoff vise une convergence entre les deux tracés pour atteindre les objectifs cités.

Adhérente de l'association Orbival, Malakoff se félicite que le travail exemplaire mené démocratiquement par cette association ait permis d'inclure ce projet dans le tracé proposé par le Grand Paris. Cette rocade du sud parisien, comportant 13 stations (dont celles de Bagneux et de Châtillon-Montrouge), permettrait de mettre en réseau les pôles d'emploi, d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche de notre territoire (très présents notamment dans la Vallée Scientifique de la Bièvre), de mieux les relier aux aéroports, renforçant ainsi leur attractivité internationale et nationale.

Il serait judicieux que le futur tracé de transport public en rocade prévoie un arrêt à la gare de Clamart, pôle de transport très fréquenté dans cette partie du Sud-ouest francilien, accessible notamment aux habitants de l'extrême sud de Malakoff.

En conclusion, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Malakoff :

- **demande la poursuite des projets d'amélioration des transports existants, ce qui suppose que les crédits déjà prévus leur soient effectivement et pleinement affectés,**
- **déclare ne pouvoir adhérer au projet présenté par la Société du Grand Paris en son état actuel, très décalé par rapport aux intérêts immédiats des Franciliens (ex : boucle sud vers Saclay), et demande que la convergence des trajets prévus par Arc Express et par le Grand Paris soit recherchée dans un souci d'optimisation du réseau en fonction des besoins économiques, sociaux et environnementaux de tous les territoires.**
- **Pour Malakoff, nous demandons le tracé suivant gare Henri Barbusse à Bagneux (ligne 4), gare Châtillon-Montrouge à Malakoff (ligne 13), gare de Clamart (Transilien) afin que le maillage entre les moyens de transport de proximité et le nouveau réseau soit assuré, en vue d'une irrigation en profondeur de la métropole.**

Enfin, il s'inquiète de la consistance et de l'origine des moyens financiers qui pourront être mobilisés, dans les 10 ans qui viennent, pour réaliser ce projet ambitieux de rocade ferroviaire. Ceci reste en effet peu explicite à ce jour. Le projet Arc Express présente un budget et des modes de financement plus accessibles et plus acceptables. Ceci est confirmé par le vote récent du budget du Stif pour 2011, mais sans que la réalité de l'engagement financier de l'Etat soit clarifiée.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents

Pour copie conforme

Catherine MARGATE
Maire de Malakoff
Conseillère Générale des Hauts-de-Seine

